



Comptabilisation d'une location de meublé de tourisme

Par **andy38**, le **10/01/2019** à **12:15**

Bonjour,

Et bonne année.

Je me suis mis en loueur de meublé non Pro pour un meublé de tourisme de type Bnb en 2018 et j'effectue en ce moment même la comptabilité par moi même de l'exercice écoulé car j'ai opté pour le réel simplifié. Je rencontre mes premières difficultés, à savoir :

Comment enregistrer comptablement le produit d'une location passant par l'une des plateformes bien connues, puisque celles-ci appliquent deux types de frais, ceux sur les locataires et ceux au propriétaire ?

J'ai fait plusieurs recherches, et je ne trouve rien de concluant, j'ai grandement besoin d'aide. Est ce que ce schéma pourrait être valable?

Exemple : 1 location Airbnb à 165€ effectuée, je perçois 159,50€ car la plateforme retient 5,50€

Débit 411 pour 165€ et Crédit 706 puis

Débit 6222 pour 5,50€ et Crédit 401 puis

Débit 512 pour 159,50 et 401 pour 5,50€ et Crédit 411 pour 165€

Merci beaucoup

Andy